



PHOTO JAMES MACHWEY AGENCE VII

Soweto, Afrique du Sud — Des enfants s'amuse sur un trampoline. Dans ce township, le 16 juin 1976, une marche d'écoliers y fut réprimée dans le sang, faisant 130 morts.

LA DETTE AU TRIBUNAL

L'héritage du colonialisme et du néo-colonialisme en Afrique est contesté en justice.

PAR OLIVIA WU YAO KWANG

Les victimes du régime d'apartheid sud-africain ont intenté un procès à New York (ÉU), le 19 juin 2002, contre l'Union des banques suisses, le Crédit Suisse et la banque américaine Citigroup. Les plaignants les accusent d'avoir financé les crimes de l'État raciste d'Afrique du Sud contre la population noire, de 1968 à 1993. Ils refusent que le gouvernement sud-africain continue de payer la « dette odieuse » contractée sous le régime de l'apartheid.

Les requérants déclarent que « les banques qui ont nourri et rendu possible le régime d'apartheid doivent rendre des comptes, comme l'ont fait les sociétés qui ont soutenu le régime de terreur de l'Holocauste » instauré par les nazis, en Allemagne, entre 1933 et 1945.

Les dirigeants des pays les plus puissants du monde, réuni à Kananaskis (Canada) pour le Sommet du G8, en juin 2002, ont adopté le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), mais ont refusé d'envisager l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, dont la plupart des pays africains.

Les ONG de coopération internationale font campagne depuis longtemps pour annuler la dette des pays du Tiers-Monde et les dettes héritées des régimes coloniaux (la « dette odieuse »). Le concept de dette odieuse est né en 1898, après la guerre hispano-américaine. Les États-Unis avaient alors refusé que les Cubains continuent de rembourser la dette imposée par la puissance coloniale espagnole. La dette odieuse désigne maintenant les « dettes contractées à l'encontre des intérêts de la population » par un régime dictatorial ou corrompu (Commission Tiers-Monde de l'Église catholique, COTMEC. www.catholink.ch/~cotmec/action.htm).

Un mouvement international, Jubilee 2000, soutenu par des Églises et des ONG, a recueilli une pétition de 19 millions de signatures pour l'annulation de la dette des pays du Sud. Une autre campagne contre la pauvreté en Afrique, médiatisée par le chanteur rock Bono, du groupe U2, dénonce les dettes illégitimes. Cela met en lu-

mière la responsabilité des banques et le rôle actuels des États occidentaux dans l'endettement des pays sous-développés pour des projets démesurés ou inutiles.

Probe international mène une campagne de dénonciation au Canada et pointe du doigt le cas du Lesotho, petit pays du sud-est de l'Afrique. Un procès historique se déroule actuellement devant la Haute Cour du Lesotho, pour un cas de corruption à l'échelle internationale impliquant 12 compagnies hydrauliques de pays développés, dont le Canada, dans la construction et le financement de l'un des plus grands projets de barrages du monde.

En mai 2002, l'ancien directeur des opérations du projet hydraulique, Masupha Sole, a été reconnu coupable d'avoir reçu des pots-de-vin de ces sociétés étrangères. Selon Patricia Adams, avocate de Probe International (www.probeinternational.org), le Canada se distingue par son inaction et son indifférence à combattre la corruption parmi les dirigeants étrangers et les compagnies canadiennes. La Haute Cour du Lesotho rendra son jugement dans le cas de la canadienne Acres International, basée à Oakville (Ontario), le 13 septembre 2002.

À New York, la poursuite inscrite par les victimes de l'apartheid sud-africain est dirigée par Ed Fagan, l'avocat qui a gagné la cause des victimes de l'Holocauste contre

les banques suisses au nom du Congrès juif mondial. Celles-ci étaient accusées d'avoir accaparé les biens en desherence des milliers de Juifs qui fuyaient l'Holocauste et de s'être rendues coupables de complicité de crimes contre l'humanité.

Aux États-Unis, la loi permet à des étrangers de déposer devant les tribunaux des plaintes pour violation de droits humains ou torture contre des entreprises opérant sur le sol américain. Mais les États-Unis refusent de reconnaître la juridiction de la Cour pénale internationale, dont la création par l'ONU, au printemps 2002, a été ratifiée par 66 pays, dont le Canada. □

Le Canada se discrédite au Lesotho.